



Lettre d'info du GDS N°5

Septembre 2023

Préparation prophylaxie

La campagne de prophylaxie se prépare.

Pour avoir les effectifs cohérents pour les prélèvements merci de mettre à jour vos effectifs et notifications auprès de votre EDE ou via votre logiciel éleveur !

Point actualité FCO :

La FCO est une maladie virale transmise par des moucheron piqueurs (Culicoïdes) et affectant uniquement les ruminants, animaux domestiques (bovins, ovins et caprins) et sauvages. Maladie strictement animale, elle n'est pas transmissible à l'homme et n'affecte pas la qualité des viandes.

Plusieurs cas cliniques de Fièvre catarrhale ovine-sérotype 8 (FCO – 8) sont apparus chez des bovins et des ovins depuis début août 2023. Cette maladie en recrudescence en ce moment sur notre région a des conséquences avec une expression clinique importante sur la fertilité, la productivité et l'état des troupeaux.

Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue (ovin) et dans certains cas une mortalité importante.

BOVINS

- ✓ Fièvre, abattement
- ✓ Signes oculaires : larmoiement, congestion oculaire
- ✓ Hypersalivation, ulcères buccaux
- ✓ Jetage nasal et croûtes au niveau du mufle
- ✓ Difficultés locomotrices : raideur, œdème des pattes
- ✓ Trayons enflés et rouge +/- œdème de la mamelle
- ✓ Baisse brutale et persistante de la production laitière



OVINS

- ✓ Abattement, fièvre
- ✓ Amaigrissement rapide
- ✓ Atteinte oculo-nasale : jetage nasal, larmoiement, salivation, œdème de la face, ulcères des naseaux, ulcères dans la bouche.
- ✓ Langue bleue
- ✓ Boiteries, raideur des membres, fonte musculaire.
- ✓ Mort brutale



Les recommandations visent à limiter la diffusion de la maladie et son impact clinique.

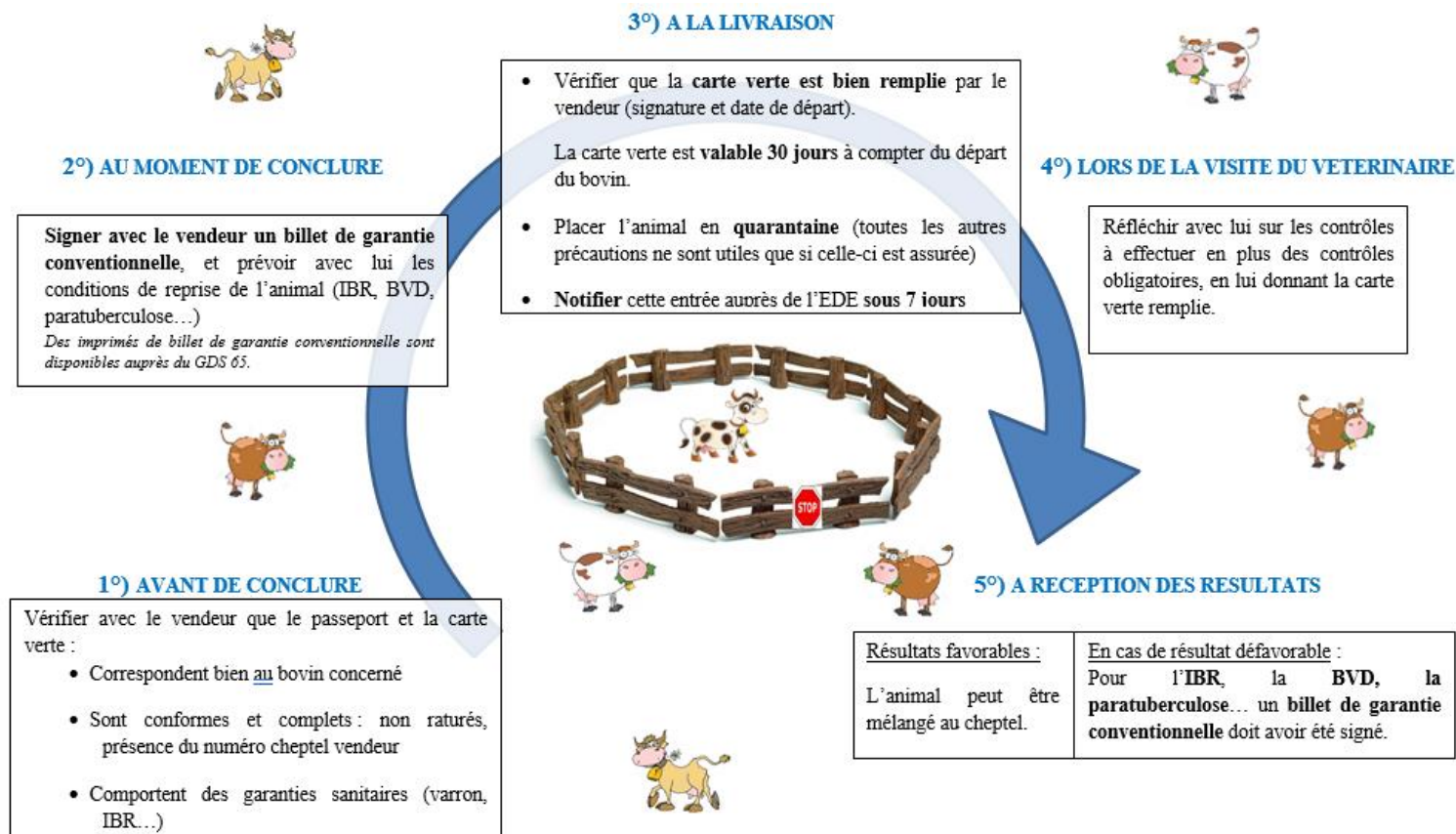
Les mouvements d'animaux sont à surveiller, nettoyer et désinsectiser les moyens de transport avant le chargement des animaux.

En cas de doute, il convient de contacter votre vétérinaire afin qu'il prenne en compte la situation sanitaire de l'élevage.

Règles d'introduction bovins :

L'introduction d'un animal dans un troupeau, que ce soit pour un achat, un prêt ou une pension, représente un risque sanitaire majeur qui peut avoir pour conséquence des pertes importantes.

Afin de prendre le moins de risque possible, quelques précautions sont à prendre :



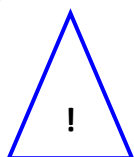
Vous pouvez vous procurer vos billets de garantie conventionnelle auprès de votre GDS ou directement le télécharger sur le site APLMA.fr

Prise de sang possible chez le vendeur :

Il est possible de réaliser la prise de sang d'introduction chez le vendeur 15 jours maximum avant l'arrivée de l'animal chez l'acheteur.

Le transport doit être maîtrisé et direct afin d'éviter toute contamination et de pouvoir valider réglementairement l'achat. (Attestation de transport + Carte verte à transmettre au GDS)

A l'arrivée du bovin, fournir au GDS la carte verte d'origine, l'attestation ainsi que le résultat de l'analyse.



Changements réglementation IBR quand j'achète :

Les cheptels Indemne (vacciné) ou En cours de qualification (vacciné) ne pourront introduire que des bovins INDEMNÉ (vacciné).

Les bovins non Indemne ne pourront plus aller en cheptel Indemne (vacciné) ou En cours de qualification (vacciné).

Programme tremblante ovins :

Les agnelages d'automne approchant, nous vous rappelons que vous pouvez faire génotyper vos agneaux pour détecter la résistance à la tremblante chez de potentiels futurs reproducteurs.

Pour le département des Hautes-Pyrénées, 1 génotypage pour 50 brebis est pris en charge par le département.

N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire !

Achats groupés matériel d'élevage :

Le GDS par le biais de sa filiale Farago, a la possibilité de réaliser pour ses éleveurs, des devis à prix compétitifs pour des solutions en accord avec les préconisations techniques de nos formations.

Si vous souhaitez acquérir du matériel d'élevage type clôtures, matériel de contention, auges, abreuvoir, pédiluves... n'hésitez pas à appeler votre technicienne.

Formations à venir :

- Eleveur infirmer en élevage de petits ruminants : Dr MARCHAND
26 octobre 2023, Secteur sud GERS
- Eleveur infirmer en élevage de bovins : Dr MARCHAND
2 novembre 2023, Secteur sud GERS
- Zoonoses en élevage, se protéger en protégeant ses animaux : Dr Claire MARLOT
9 Novembre 2023, Argelès-Gazost
- Approche globale du bien-être et de la santé animale en élevage, vue par l'ostéopathe vétérinaire : Dr ZENONI
Novembre/Décembre 2023, Secteur sud GERS
 - Gestion du parasitisme en élevage
Courant hiver, Gers

N'hésitez pas à nous faire remonter vos souhaits de formation pour 2023.



GDS 65
- Cité Administrative Reffye –
10 Rue Amiral Courbet
65000 TARBES
Courriel : aplma@wanadoo.fr